

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 14

Date de convocation : 12 février 2013

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole
BRUCKMANN Jacques, FLICK Guillaume, HAMM André, MAGNIER Michèle,
POULAIN Jean-Sébastien, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul, URBAN
Jean-Michel (arrivé à 20h40)

Pouvoirs : COLIN Georges à à Daniel FLICK, GOEHRY Jean-Georges à GOEHRY Mireille et
URBAN Jean-Michel à SIMON Gérard (arrivé à 20h40)

Absent : FELDMANN Jean-Paul

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012 qui est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : SAENGER Tharcisse

Durant la séance, le conseil municipal a ajourné les points suivants :

1. Transfert du service d'assainissement non collectif au SDEA
2. Instauration du temps partiel
3. Projet de construction d'une école intercommunale

Ces points seront retraités lors d'une prochaine séance après obtention d'informations supplémentaires.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte administratif 2012 du service de l'assainissement
2. Compte de gestion 2012 du service de l'assainissement
3. SDEA : Désignation d'un délégué
4. Restes à réaliser sur l'exercice 2012
5. Acquisition d'une sono pour la salle des fêtes
6. Acquisition de partitions de musique.
7. Etude d'accessibilité des bâtiments et de la voirie

Délibération n° DCM 001-2013

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Compte administratif 2012 et affectation du résultat d'exploitation 2012 du Budget annexe de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après que Mme le Maire se soit retirée et après en avoir délibéré,

1) est d'avis d'approuver le compte administratif, présenté par M. FLICK Daniel, 2^{ème} adjoint au Maire, comme suit:

Service de l'Assainissement :

	<i>Section de fonctionnement :</i>	Dépenses:
125 339,43 €		Recettes: 194 780,39 €
		Excédent de fonctionnement : 69 440,96 €
	<i>Section d'investissement :</i>	Dépenses: 8 346,15 €
		Recettes: 10 475,73 €
		Excédent d'investissement : 2 129,58 €
		Excédent global de clôture: 71 570,54 €

2) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 69 440,96 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM 002-2013

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du compte de gestion du budget assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections du budget assainissement.

CONSTATE la parfaite concordance du compte de gestion avec le compte administratif,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM-003-2013

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

Transfert du service de l'assainissement au SDEA : désignation d'un délégué au titre de l'assainissement au sein de la Commission Géographique et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA.

- Vu la délibération du 10 décembre 2012, transférant le service assainissement au SDEA,
- Vu l'arrêté préfectoral du 28/12/2012,

Le Conseil Municipal décide

- De désigner, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :
 - Mme Mireille GOEHRY déléguée de la Commune de Mittelhausen au titre de l'assainissement au sein de la Commission Géographique et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA.

(12 voix pour Goehry Mireille et 2 blancs)

Délibération n° DCM 004-2013

7. Finances locales

7.1 Décision budgétaire

Restes à réaliser sur l'exercice 2012

Mme le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Mme le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2012 intervenant le 31 décembre 2012, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement du budget principal à reporter sur l'exercice 2013 lors du vote du budget. Conformément aux dispositions en vigueur, il y a lieu d'adopter des restes à réaliser afin de pouvoir payer les dépenses engagées en 2012 et qui n'ont pu être soldées en 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les états des restes à réaliser suivants :

DEPENSES :

Article	Chap	Libellé de l'article	Budget	Réalisé	Solde	Restes à réaliser €
202	20	Document d'urbanisme	20 000	8 805,29	11 194,71	5 000
2151	21	Réseaux de voirie	688 048	42 648,35	645 399,65	38 908
2152	21	Installations de voirie	12 000	5 025,16	6 974,84	5 430

COMMUNE DE MITTELHAUSEN				Séance du 18 février 2013		
2183	21	Matériel de bureau et matériel informatique	11 500	0,00	11 500,00	2 000
2184	21	Mobilier	15 000	0,00	15 000,00	1 210
2188	21	Autres	10 000	816,39	9 183,61	5 679
TOTAL			736 548	57 295,19	699 252,81	58 227

RECETTES : Néant

AUTORISE Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurants sur ces états.

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2013.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM-005-2013

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

Acquisition d'une sono pour la salle des fêtes

Le conseil municipal :

- décide d'acquérir du matériel audio pour un montant de 5 230,49 € TTC selon l'offre de l'entreprise IEC de Geispolsheim,
- autorise Madame le maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- décide d'inscrire les crédits budgétaires au compte 2188 du budget primitif 2013 et d'autoriser Mme le Maire à émettre le mandat en 2013 avant le vote du budget primitif.
- Accepte la participation financière de l'ASLM pour un montant de 4 350 €.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Jean-Michel URBAN

Délibération n° DCM 006-2013

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9 Culture

Prise en charge des partitions de musique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge les frais liés à l'achat de partitions de musique d'un montant de 288,80 € TTC, utilisées par l'Association EMI de Mittelhausen.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2013.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM-007-2013

1. Commande publique

1.3 Convention de mandat

Réalisation d'un diagnostic accessibilité handicapées des bâtiments communaux et de la voirie communale

- Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 45,
- Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- de faire réaliser un diagnostic accessibilité handicapées des bâtiments communaux et de la voirie communale par la société DEKRA d'Ostwald, offre la mieux disante pour un montant de 2 500 € HT,
- décide d'inscrire les crédits budgétaires au compte 2031 du budget primitif 2013 et d'autoriser Mme le Maire à émettre le mandat en 2013 avant le vote du budget primitif.
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FELDMANN Jean-Paul

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel